

Miss Morley

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS



CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OTTAWA - CANADA

N° 70/15

## LE CANADA REVOIT SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires  
extérieures, M. Mitchell Sharp, devant le  
Comité permanent des affaires étrangères et  
de la défense nationale, le 27 octobre 1970.

... Dans les documents sur la politique étrangère il s'agit de décisions prises par le Gouvernement et ils tracent la ligne de conduite qu'il entend suivre. Ils constituent de ce fait un exposé de la politique étrangère du Gouvernement. Les divers fascicules de cette étude, et particulièrement celui qui traite de la politique générale, présentent les idées du Gouvernement sur la place que le Canada occupe dans le monde, sur nos buts et intérêts nationaux et sur la manière d'en assurer au mieux la réalisation.

La situation mondiale a évolué rapidement dans les années soixante et le Canada est passé lui-même par une période de profonde transformation. Des lignes de conduite qui ont bien servi le Canada dans le passé avaient besoin d'être révisées. Une partie croissante de l'opinion canadienne mettait en question la position du Canada sur des points précis de politique étrangère. Le Gouvernement s'est soucié de l'orientation de ces critiques, qui ont porté en majeure partie sur des questions mettant en cause d'autres puissances, leur politique et leurs intérêts, ainsi que sur le rôle du Canada, plutôt que sur la promotion de nos objectifs et intérêts nationaux. Le Gouvernement a entrepris la révision de notre politique étrangère parce qu'il avait, certes, ces préoccupations, mais il était avant tout déterminé à faire en sorte que la politique canadienne continue de répondre aux besoins du Canada dans un monde en évolution. Le peuple canadien avait besoin de savoir si notre activité à l'étranger est bien à la hauteur des efforts du personnel qualifié et des sommes d'argent que nous y consacrons.

La révision entreprise comportait l'identification et l'analyse des principes sur lesquels s'appuie notre politique étrangère. Un principe majeur, cependant, s'impose, à savoir, que le bien-être politique de la plupart des Canadiens ne peut être assuré que si le Canada continue d'être un État indépendant, démocratique et souverain. A moins d'être indépendant et souverain, le Canada ne saurait avoir une politique étrangère. En l'absence de l'esprit démocratique toute discussion publique devient futile.